

L'an deux mil vingt et un, le 13 janvier 2022 à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 janvier 2022.

Etaient présents : Laurence DOS SANTOS, Nathalie FAUGERE, Amélia LENOIR, Laurent SAÏBOU, Sébastien HAUTOT

Absents excusés : Sabine GUTTIEREZ, Céline MILLET, Jérôme TAINGUY

Absents : Emilie LAFORGUE, Fabrice PLOT

Secrétaire de Séance : Laurence DOS SANTOS.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance, 19h10.

D2022-01 : TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Considérant que la salle des fêtes doit faire l'objet de travaux de rénovation portant sur :

- la réfection de la toiture, zinguerie, remplacement de puits de jours par des fenêtres de toit,
- les travaux de maçonnerie associés
- la réfection du plancher

Vu l'avis favorable émis par la commission Bâtiment voirie le 06/01/2022,

Madame le Maire informe qu'une subvention de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2022 (DETR) peut être obtenue pour la réalisation de ces travaux, à hauteur de 35% du montant HT des travaux éligibles.

Coût total des travaux selon les devis présentés par les entreprises :

- LES CHARPENTIERES DES BENAUGES	32 402.50 € HT	38 883.00 € TTC
- JRL BATIMENT	591.00 € HT	709.20 € TTC
- Menuiserie NUNES ALCINO	5 714.70 € HT	6 857.64 € TTC

Le montant total des travaux est estimé à 38 708.20 € HT 46 449.84 € TTC

Il convient d'ajouter 3% d'imprévus 1 161.25 € HT 1 393.50 € TTC

Soit un montant total de 39 869.45 € HT 47 843.34 € TTC

Le financement de l'opération est ainsi prévu :

Subvention	13 954.31 € HT
Autofinancement commune	25 915.14 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord à la réalisation de ce projet,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Gironde, une subvention au titre de la DETR 2022,
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice 2022,
- MANDATE Madame le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 06	Votants : 06
Pour : 06	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

Sébastien Hautot demande si la salle des fêtes sera disponible le 23 juillet prochain. Madame le Maire répond que les travaux ne débiteront, au mieux, qu'après la période estivale.

Comme suite à la demande de Nathalie Faugère, en commission bâtiment voirie, Sébastien Hautot confirme qu'il a ramassé les feuilles et relevé qu'une buse de traversée de route à Mallet est cassée.

Madame le Maire fait un point de situation et communique sur les dossiers en cours :

Rencontre le 7 janvier avec l'ASEPT : association sante prévention sur les territoires :

Cette association propose des activités sous formes d'ateliers thématiques (14 thèmes) autour de la santé et du bien vivre pour les personnes de plus de 55 ans.

Ces ateliers sont mutualisés et organisés pour plusieurs communes. Une mutualisation serait possible avec Porte de Benauges, Soullignac, Ladaux.

Nous sommes très intéressés par ces ateliers, mais nous avons fait remarquer que nous étions engagés avec la CDC convergence Garonne, par la rencontre de l'habitat des possibles.

La responsable va contacter la CDC pour proposer ces ateliers.

Dès que nous aurons plus d'éléments, nous en discuterons en commission Social, Culture et animation

Refonte du PDIPR - Plan Départemental des Itinéraires et Promenades et Randonnées :

Un point de situation de la refonte du PDIPR a été présenté en conférence des maires. Le département va limiter ses subventions aux chemins qui représentent une valeur ajoutée pour les territoires. La CDC doit proposer un schéma des chemins de randonnées qui conduira à privilégier les boucles présentant un enjeu communautaire et présentant le moins de problématiques (entretien, riverains, propriétaires)

Un état des lieux a été réalisé pour l'ensemble de la CDC. La commune d'Escoussans est concernée par ces problématiques.

A la demande de madame le Maire, Lolita Tastet, technicienne à la CDC, propose de présenter l'état des lieux d'Escoussans le lundi 17 janvier 2022 à 16h30.

La présence de Laurent Saibou est souhaitée, en qualité de référent de la commission Sports. Une restitution sera faite en commission sport.

Sébastien Hautot précise que, lorsqu'il était prestataire pour la commune, l'entretien des chemins de randonnées représentait une demi-journée de travail.

Madame le Maire précise qu'un devis a été demandé à monsieur Cabrit, actuel prestataire pour certains espaces verts de la commune.

Observations des oiseaux :

Madame le Maire informe que monsieur Pierrick Doré, observateur des oiseaux sur notre commune, envisage d'organiser une balade d'observation pour le début de l'année.
Une information sera communiquée ultérieurement.

Ordures ménagères :

Madame le Maire et Amélia Lenoir ont été reçues par les techniciennes de la CDC le mardi 11 janvier dernier pour tenter de comprendre les différences et augmentation de facturation aux professionnels.

Les représentants de la CDC ont rappelé que les professionnels, de par leur activité, génèrent, à minima, des ordures ménagères assimilées et sont soumis à redevance à ce titre.

Peu de professionnels d'Escoussans sont référencés auprès du Semoctom.

La CDC va adresser un courrier explicatif aux professionnels qui ont reçu un appel à contribution pour expliquer la base de calcul appliquée par la CDC.

Agenda**Distribution gazette samedi 15 janvier 2022 : 14h00 :**

- gazette et vœux du Maire,
- livret Semoctom
- questionnaire de la commune d'Omet pour un projet d'habitat partagé

Atelier voirie – ramassage feuilles :

- samedi 22 janvier 2022 : 14h00
- samedi 12 février 2022 : 14h00

La séance est levée à 20h50.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 27 janvier 2022



